

RAPPORT N° 90-69
au Conseil Municipal

Rapporteur : Jules RAUX

OBJET

RESILIATION DU MARCHE PASSE AVEC L'ENTREPRISE NASSIBOU
TRAVAUX PUBLICS (E.N.T.P.) POUR LE RENFORCEMENT
DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LES RESERVOIRS
DE MOUFIA ET ARNOULD A BOIS-DE-NEFLES

Le 18 avril 1990, un marché d'un montant de 2 425 337,60 F a été passé avec l'ENTREPRISE NASSIBOU TRAVAUX PUBLICS (E.N.T.P.), pour la réalisation du renforcement du réseau d'eau potable entre les Réservoirs de Moufia et Arnould à Bois-de-Nèfles.

L'entreprise -qui devait achever le chantier le 10 septembre 1990-, rencontre d'importantes difficultés pour mener à bonne fin les travaux. De nombreuses anomalies ont été décelées au niveau des ouvrages réalisés :

- * les canalisations ne sont pas étanches ;
- * le remblaiement des tranchées n'a pas été exécuté dans les règles de l'art ;
- * le chantier représente un danger permanent pour la circulation.

Par ailleurs, l'entreprise ne répond plus aux injonctions de la Municipalité et aux convocations qui lui sont adressées.

Je vous demande, dans le cas où l'entreprise ne modifierait pas son comportement, de m'autoriser à résilier le marché correspondant et à traiter par marché négocié avec une nouvelle entreprise pour l'achèvement de l'opération.

La mise en oeuvre éventuelle de cette procédure est motivée par la nécessité de terminer rapidement les travaux, pour assurer l'alimentation en eau potable de Bois-de-Nèfles (Article 312 -alinéa 3- du Code des Marchés Publics).

Je vous précise également que toute résiliation peut être prononcée aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant qui supporte alors la différence de prix entre le marché résilié et le(s) nouveau(x) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. RAUX J. : L'Entreprise NASSIBOU avait été désignée pour des travaux d'adduction d'eau à Bois-de-Nèfles, entre les Réservoirs de Moufia et Arnould. Cette entreprise étant défailante, il vous est demandé de résilier le contrat correspondant pour la poursuite des travaux.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est adopté à l'UNANIMITE.
